

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 novembre 2015

**OBJET :**

**Convention relative à la cession d'une sirène  
du réseau national d'alerte de l'Etat**

**Rapporteur : M. THOUVENIN  
Délibération n° 6**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi des communes d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'Etat, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne.

Les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Il repose sur une logique de bassins de risques et de zones d'alerte, sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population).

Les préfectures ont été sollicitées en 2010 pour effectuer un recensement national des sirènes. Ce recensement a notamment permis de déterminer les sirènes du RNA qui ont vocation à être raccordées au SAIP dans les zones d'alerte. En revanche, les autres sirènes du RNA, en raison d'une implantation inadaptée, ne seront pas raccordées au nouveau système d'alerte des populations.

A l'appui de leurs pouvoirs de police et d'un plan communal de sauvegarde, les maires peuvent toutefois souhaiter acquérir et maintenir en fonctionnement ces sirènes situées sur le territoire de leur commune et non intégrées dans le SAIP. Dans la mesure où ces sirènes restent affectées à une mission d'intérêt général d'alerte des populations, le cédant donne son

accord pour procéder à une cession à l'amiable et de gré à gré de ces matériels.

Or, la ville d'Essey-lès-Nancy dispose d'une réserve communale de réserve civile, d'un plan communal de sauvegarde et s'est fortement investie dans la sécurité civile en organisant des exercices pratiques sur son territoire pour mieux appréhender les risques majeurs.

L'acquisition d'une sirène du RNA à titre gracieux peut s'avérer un outil supplémentaire d'alerte de la population en cas de crise majeure.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la commission « sécurité, risques majeurs, politique de la ville » du 3 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de cession joint à la présente,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 19 Novembre 2015.

**Pour Extrait**



**Michel BREUILLE,  
Maire**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	05 novembre 2015
- Convocation distribuée le :	05 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le :	23 novembre 2015

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME DEVOUGE à M. BREUILLE
- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. CLOMES à M. LEINSTER

**ABSENTS**

- M. SAPIRSTEIN
- MME GEORG

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. CAUSERO

**Pour extrait,**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**